

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 Mars 2009

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES FINANCES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 7/02

OBJET : Budget Primitif 2009 : Programme "Autres interventions - Fonctionnement et Investissement".

RÉSUMÉ : Le programme « Autres interventions » comprend diverses actions départementales dont la vocation transversale ou le caractère parfois ponctuel, ne justifient pas la création d'un programme spécifique. Pour l'essentiel, il s'agit de subventions à des associations d'élus d'une part, et à la Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action sociale d'autre part.

Pour 2009, les crédits proposés en dépenses ne concernent que la section de fonctionnement, et s'élèvent à 343 500 €.

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Cotisations versées à diverses associations	100 000
Subventions diverses	175 000
Subventions anciens combattants	37 000
Subventions aux associations d'élus locaux	19 500
Subventions pour aide humanitaire	10 000
Aide sécheresse / communes	2 000
Total de l'enveloppe de dépenses 2009	343 500

- Cotisations versées à diverses associations : 100 000 €

Cette enveloppe correspond aux cotisations versées à différentes associations auxquelles le Département adhère ou pourrait adhérer.

En particulier, un crédit de 98 865 € est prévu pour la cotisation à l'Association des Départements de France (ADF). Il correspond au tarif voté lors de l'Assemblée Générale de l'ADF du 29 octobre 2008 qui s'est tenue à Orléans. Cette cotisation, au titre de 2009, a augmenté par rapport à 2008 (89 533 € soit + 10,43 %) du fait de l'augmentation du coût par habitant de 0,078 € (au lieu de 0,075 € en 2008 soit + 4 %) et de l'actualisation du nombre d'habitants de notre département selon le dernier recensement de l'INSEE.

Le solde concerne notamment la cotisation à l'AFIGESE (Association Finances Gestion Évaluation des Collectivités Territoriales), à hauteur de 340 € par représentant, à laquelle le Département a adhéré en 2007.

- Subventions diverses : 175 000 €

Un crédit de 170 000 € est prévu pour la Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action sociale afin d'honorer les droits de retraite acquis par les conseillers généraux avant le 30 mars 1992.

Ce crédit était de 160 000 € en 2008, il augmente en 2009 suite à l'application d'un coefficient de revalorisation des pensions de 0,5 % et en prévision de nouvelles demandes de versement de la part de nouveaux bénéficiaires n'ayant pas réclamé de pension à ce jour.

Le solde de cette enveloppe, qui s'élève à 5 000 €, sera destiné au versement de subventions à diverses associations ou organismes de droit privé en raison de l'intérêt particulier que représente l'activité de l'association (actions d'entraide, lutte contre les discriminations ou le racisme notamment).

Ce crédit sera à répartir, au cours de l'année, par l'Assemblée départementale.

- Subventions anciens combattants : 37 000 €

Chaque année, l'Assemblée départementale inscrit un crédit au budget primitif destiné à venir en aide au fonctionnement d'associations d'anciens combattants et de victimes de guerre.

En 2008 sur un crédit de 40 000 €, 20 000 € ont été attribués à l'ONAC, au titre de l'entraide sociale en faveur des anciens combattants et pour l'organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation, dans le cadre d'une convention de partenariat, signée le 12 juin 2008. Le solde a été attribué à 23 associations d'anciens combattants et a permis le remplacement de 7 drapeaux.

Le crédit, prévu à hauteur de 37 000 € pour 2009, sera à répartir ultérieurement, par la Commission Permanente, selon les critères votés lors de la séance du 30 mars 2007.

- Subventions aux associations d'élus locaux : 19 500 €

Chaque année, l'Assemblée départementale inscrit un crédit au budget primitif destiné aux associations d'élus locaux.

Ce crédit sera à répartir, au cours de l'année, par l'Assemblée départementale. En outre, en 2008, une nouvelle convention a été mise en place pour 3 ans, entre le Département et l'Union des Maires.

Afin de procéder ultérieurement à cette répartition, je vous propose d'inscrire une enveloppe de 19 500 €, somme identique à celle attribuée en 2008.

- Subventions pour aide humanitaire : 10 000 €

L'opération "Subventions pour aide humanitaire" permettra de verser des aides exceptionnelles aux victimes de catastrophes sur le territoire français. L'attribution de ces subventions sera décidée en Assemblée départementale.

- Aide sécheresse / communes : 2 000 €

Cette enveloppe correspond au montant de subvention estimé pour 2009 dans le cadre du dispositif d'aide aux communes Seine-et-Marnaises victimes de la sécheresse de l'été 2003 au titre des recours contentieux. Le Département participe aux frais entraînés par la sécheresse de l'été 2003 à hauteur des dépenses acquittées par les communes seine-et-marnaise.

II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Revenus des actions	34 000
Total de l'enveloppe de recettes 2009	34 000

L'opération « Revenus des actions » correspond aux revenus attendus des parts de la Caisse d'Épargne Ile-de-France, détenues par le Département, ainsi que ceux des actions de la SA d'HLM « Trois Moulins Habitat » et la SA d'HLM « LOGIRYS » (ex S.I.S.M.). En 2008, le Département a reçu 34 570 € de dividende.

III- RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération
Vente de terrains hors programme	34 642
Total de l'enveloppe de recettes 2009	34 642

L'opération « Vente de terrains hors programme » se rapporte à la cession de terrains acquis par le Département pour le compte des communes de Livry-sur-Seine, La Ferté sous Jouarre et Quincy-Voisins dans le cadre du premier programme d'action foncière (ZAD) dont la rétrocession doit intervenir en 2009.

En conclusion je vous propose de bien vouloir approuver la création de ces diverses enveloppes de subvention, les propositions d'inscriptions de crédits de fonctionnement étant reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2009 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 7/02 des rapports soumis à la commission
n° 7 - Finances

Rapporteur : M. TURBA
Commission n° 7 - Finances

Séance du 27 Mars 2009

OBJET : Budget Primitif 2009 : Programme "Autres interventions - Fonctionnement et Investissement".

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la délibération du Conseil général n° 2/16 du 24 juin 2005,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

Sur le programme « Autres interventions » :

- de créer les enveloppes de subventions suivantes :

Bénéficiaires ou enveloppe de subvention	CP / AD*	BP 2009
Associations et organismes de droit privé	AD	175 000 €
Anciens combattants	CP	37 000 €
Associations d'élus	AD	19 500 €
Aide humanitaire	AD	10 000 €
Aide sécheresse	CP	2 000 €

**à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale*

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

